



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 24 avril 2018, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h.

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M^c Gérald Laprise, directeur général
M^c Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018;

1.3.- Délégation des signataires : Cession des lots inclus dans l'entente-cadre dûment signée les 22 janvier et 6 février 2018 concernant le projet de déviation de la route 117 avec Canadian Malartic GP (MCM);

1.4.- Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 849 concernant l'adhésion de la Ville de Malartic au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3);

RÉSOLUTION
2018-04-146



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

4.1.1.- Liste des comptes payés;

4.1.2.- Liste des comptes à payer;

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;

4.1.7.- Approbation des comptes à payer;

4.2.- Fermeture de la marge de crédit temporaire no. 4 (245 000 \$) à la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi;

4.3.- Protocole d'entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois concernant l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs – facture de 74 662,47 \$ (2018);

5.0. - URBANISME

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- Régime de retraite du personnel syndiqué et non syndiqué;

6.2.- Congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada : report aux lundis suivants;

6.3.- Dépôt des états financiers de la Société de développement économique de Malartic (SDEM) au 31 décembre 2017;

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Exposition « Autour du Lac Malartic » de mesdames Danielle Boutin Turgeon et Diane Dubeau - vernissage le 4 mai 2018, de 17 h à 19 h : Bibliothèque;

7.2.- Réseau Bibilo – travaux de rénovation à la Bibliothèque – subvention accordée pour 2019;

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2018-2019 (ancien PAARRM);

8.2.- Télébec – Demande de consentement municipal – Travaux pour la déviation de la route 117;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Journée de golf Desjardins au profit de la Fondation de l'UQAT : 1^{er} juin 2018;

11.2.- Écomalartic – Aide financière de 20 000 \$ pour les déplacements actifs sur le territoire de la Ville;

11.3.- Club Optimiste de Malartic – Journée familiale Optimiste (Sécurité sur roues) – 26 mai 2018;

11.4.- Comité Multi-Organismes de Rivière-Héva – Repas annuel de la fête des Mères – 13 mai 2018;

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Semaine de la sécurité civile – 6 au 12 mai 2018;

13.2.- Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue – Remerciements – Programme de travaux compensatoires;

13.3.- Association Québec-France – Remerciements – La Francofête 2018;

13.4.- Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) – Invitation à Explo-Abitibi 2018, le 29 mai 2018;

13.5. Société d'histoire de Malartic – Remerciements;

13.6.- MRC de La Vallée-de-l'Or – Surplus d'ameublements, d'équipements et autres – Don;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION
2018-04-147

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2018-04-148

1.3.- Délégation des signataires : Cession des lots inclus dans l'entente-cadre dûment signée les 22 janvier et 6 février 2018 concernant le projet de déviation de la route 117 avec Canadian Malartic GP (MCM)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2017-11-361, le 14 novembre 2017, afin d'autoriser la signature d'une entente-cadre concernant le projet de déviation de la route 117 (ci-après « l'entente-cadre ») entre la Ville de Malartic et Canadian Malartic GP (MCM);

CONSIDÉRANT QUE l'entente-cadre a dûment été signée entre la Ville de Malartic et Canadian Malartic GP (MCM) les 22 janvier et 6 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entente-cadre prévoit l'obligation pour la ville de transférer à Canadian Malartic GP (MCM) les parcelles de terrain identifiées et décrites à l'Annexe «A»;

CONSIDÉRANT QUE les parcelles de terrain identifiées seront rétrocédées à la ville, une fois l'aménagement complété à la satisfaction de la ville ou transférées au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le cas échéant, une fois le projet complété à la satisfaction du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de cession des parcelles de terrain identifiées et décrites à l'Annexe «A» concernant le projet de déviation de la route 117 avec Canadian Malartic GP (MCM);

Adoptée.

- 1.4.- **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 849 concernant l'adhésion de la Ville de Malartic au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)**

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement modifiant le Règlement numéro 849 concernant l'adhésion de la Ville de Malartic au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c.R-9.3).*

- 2.0.- **MAIRIE**
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- **Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :**

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

- 4.1.1.- **Liste des comptes payés**

Liste déposée.

- 4.1.2.- **Liste des comptes à payer**

Liste déposée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

**RESOLUTION
2018-04-149**

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorisant le trésorier / la trésorière adjointe à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le trésorier / la trésorière adjointe à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} mars 2018 au 31 mars 2018, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par le trésorier / la trésorière adjointe au 31 mars 2018, tels que présentés;

Adoptée.

**RESOLUTION
2018-04-150**

4.2.- Fermeture de la marge de crédit temporaire no. 4 (245 000 \$) à la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi

CONSIDÉRANT QUE le 8 septembre 2015, la Ville de Malartic a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 857 portant sur l'acquisition de terrains en 2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 245 000 \$;*

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire le 13 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a procédé à l'ouverture d'une marge de crédit temporaire de 245 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi en juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite a une demande de soumission publique, la Ville de Malartic a obtenu le 10 avril 2018 un emprunt par billets au montant de 521 000 \$ incluant le remboursement de la marge de crédit de 245 000 \$ en lien avec le *Règlement d'emprunt numéro 857*, approuvé par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la somme de 521 000 \$ a été versée à la Ville de Malartic le 17 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le trésorier ou la trésorière adjointe à rembourser la marge de crédit temporaire numéro 4 relativement au *Règlement d'emprunt numéro 857* à la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi (re : compte 815-80001-0650133 MC4);

DE MANDATER le trésorier ou la trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires relativement à la fermeture de la marge de crédit temporaire numéro 4 accordée par la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi pour le *Règlement d'emprunt numéro 857 portant sur l'acquisition de terrains en 2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 245 000 \$*;

Adoptée.

**RESOLUTION
2018-04-151**

4.3.- Protocole d'entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois concernant l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs – facture de 74 662,47 \$ (2018)

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une facture de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour le paiement annuel de 2018 concernant l'utilisation commune des locaux à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier et la greffière recommandent au conseil de ville le paiement de 74 662,47 \$ conformément au protocole d'entente intervenue dans le passé entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture n'a plus de bureaux administratifs au Centre récréatif et culturel Le Tremplin depuis sa relocalisation au Centre Michel-Brière, le 1^{er} avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu également de revoir le protocole d'entente avant le 1^{er} octobre 2018 et d'aviser la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois en conséquence;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement de la somme de 74 662,47 \$ selon l'annexe 4 amendée le 14 juillet 2016 relativement au Protocole d'entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois concernant l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;

DE MANDATER le directeur général à transmettre à la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois un avis de modification conformément à l'article 21 du protocole d'entente;

Adoptée.

5.0.- URBANISME



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

RESOLUTION
2018-04-152

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- Régime de retraite du personnel syndiqué et non syndiqué

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4224, section locale 335 et la Ville de Malartic concernant le régime de retraite du personnel syndiqué;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux conventions collectives existantes;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2018, l'employeur verse dans le régime de retraite en vigueur un montant équivalent à 5 % du salaire brut gagné par un employé syndiqué régulier et que cet employé syndiqué régulier cotise pour un montant équivalent de 5 %;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique administrative et salariale du personnel non syndiqué a été adoptée le 12 décembre 2017 (résolution 2017-12-414)* et que certaines modifications ont été apportées le 13 février 2018 (résolution 2018-02-059);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4224, section locale 335 et la Ville de Malartic concernant le régime de retraite;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les autorisations et documents contractuels avec les institutions financières retenues pour l'administration du régime de retraite du personnel syndiqué et du régime de retraite du personnel non syndiqué;

D'AUTORISER le trésorier ou la trésorière adjointe à verser au régime de retraite des employés concernés, la cotisation de l'employeur équivalente à 5 % du salaire brut gagné par un employé syndiqué régulier, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018;

D'AUTORISER le trésorier ou la trésorière adjointe à effectuer les réaménagements budgétaires au budget 2018 pour donner suite à la présente résolution;

Adoptée.

RESOLUTION
2018-04-153

6.2.- Congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada : report aux lundis suivants

CONSIDÉRANT QUE les congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada surviennent cette année un dimanche;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de différer ces congés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DIFFÉRER les congés de la Fête nationale du Québec du 24 juin 2018 au 25 juin 2018 et de la fête du Canada du 1^{er} juillet 2018 au 2 juillet 2018;

Adoptée.

6.3.- Dépôt des états financiers de la Société de développement économique de Malartic (SDEM) au 31 décembre 2017

Dépôt du document à titre d'information.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Exposition « Autour du Lac Malartic » de mesdames Danielle Boutin Turgeon et Diane Dubeau - vernissage le 4 mai 2018, de 17 h à 19 h : Bibliothèque

Dépôt du document à titre d'information.

7.2.- Réseau Bibilo – travaux de rénovation à la Bibliothèque – subvention accordée pour 2019

Dépôt du document à titre d'information.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2018-2019 (ancien PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE monsieur le député d'Abitibi-Est, Guy Bourgeois, dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite bénéficier de ce programme pour la réfection de son réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 409 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic confirme auprès du député d'Abitibi-Est, M. Guy Bourgeois, la demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*;

QUE le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les documents et formulaires à cet effet;

Adoptée.

8.2.- Télébec – Demande de consentement municipal – Travaux pour la déviation de la route 117

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

RÉSOLUTION
2018-04-154

RÉSOLUTION
2018-04-155



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la société Télébec à effectuer le remplacement du réseau téléphonique, câble et poteaux dans la ruelle de la rue Jacques-Cartier, de l'avenue Centrale, de la ruelle de la rue Laurier, de l'avenue Villeneuve, du chemin des Étangs et de la nouvelle route 117, projet P34919;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Brousseau, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la demande de consentement du projet P34919;

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- **Journée de golf Desjardins au profit de la Fondation de l'UQAT : 1^{er} juin 2018**

RÉSOLUTION
2018-04-156

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) organise annuellement une journée de golf pour financer la recherche qui contribue notamment à l'enrichissement individuel et collectif de toute une société;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) organise une journée de golf en simultané dans cinq villes de l'Abitibi-Témiscamingue à savoir, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre et Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé par le passé à la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) d'ajouter la Ville de Malartic pour la tenue de cette activité puisque le Club de golf de Malartic possède des installations de qualité pour la tenue d'une telle activité;

CONSIDÉRANT QUE malgré des demandes antérieures, la Ville de Malartic n'est toujours pas incluse dans la liste des villes participantes;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE pour l'année 2018, la Ville de Malartic s'abstienne de participer à la journée de golf au profit de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT);

DE RÉITÉRER une demande au Conseil d'administration de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) afin d'ajouter à son activité le Club de golf de Malartic pour les années à venir;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au commanditaire principal Desjardins et au Club de golf de Malartic;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**RÉSOLUTION
2018-04-157**

11.2.- Écomalartic – Aide financière de 20 000 \$ pour les déplacements actifs sur le territoire de la Ville

Correspondance déposée au conseil.

11.3.- Club Optimiste de Malartic – Journée familiale Optimiste (Sécurité sur roues) – 26 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER au Club Optimiste de Malartic un montant de 225 \$ pour l'achat d'une bicyclette dans le cadre de l'activité « Sécurité sur roues » qui aura lieu le 26 mai 2018 au Stade Osisko, à Malartic;

Adoptée.

11.4.- Comité Multi-Organismes de Rivière-Héva – Repas annuel de la fête des Mères – 13 mai 2018

Correspondance déposée au conseil.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Semaine de la sécurité civile – 6 au 12 mai 2018

Il est demandé de faire la promotion de la semaine de la sécurité civile du 6 au 12 mai 2018 sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

13.2.- Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue – Remerciements – Programme de travaux compensatoires

Correspondance déposée au conseil.

13.3.- Association Québec-France – Remerciements – La Francofête 2018

Correspondance déposée au conseil.

13.4.- Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) – Invitation à Explo-Abitibi 2018, le 29 mai 2018

Correspondance déposée au conseil.

13.5.- Société d'histoire de Malartic – Remerciements

Correspondance déposée au conseil.

13.6.- MRC de La Vallée-de-l'Or – Surplus d'ameublements, d'équipements et autres – Don

Correspondance déposée au conseil.



No de résolution
ou annulation

**RÉSOLUTION
2018-04-158**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 09

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

**MARTIN FERRON
MAIRE**

**M^e KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE**